

Viol en réunion

Un chantage qui tourne au drame

AEE
Libreville Gabon

J.M.P., une jeune fille de 15 ans s'est fait violer par cinq garçons âgés entre 16 et 19 ans, au quartier Sotega, dans la nuit de mercredi dernier. Tombée dans un piège tendu par ces adolescents qui seraient des amis de son petit copain, elle aurait accepté de subir le viol collectif pour ne pas être dénoncée auprès de ce dernier.

C'EST une histoire pour le moins rocambolesque qui

s'est déroulée dans la nuit de mercredi dernier au quartier Sotega-Rond-point de la Démocratie, dans le 2e arrondissement de Libreville. Pendant au moins une heure de temps, une jeune fille de 15 ans environ, J.M.P., aurait accepté de satisfaire la libido de cinq jeunes garçons, reconnus comme étant les amis de son petit copain. Il s'agit de W.G.M.M, 16 ans ; M.M.E, 17 ans ; G.O.O, 18 ans ; J.M.B, 19 ans, et J.D.A.E, 19 ans. Pour toute défense, les intéressés affirment que la fille ne leur a opposé aucune résistance. Les rap-

ports sexuelles ainsi consommés relèveraient donc d'un deal! Ils disent même fournir une preuve à ce qu'ils avancent: après cet acte en réunion, la mineure aurait choisi de passer la nuit chez l'un d'eux, pour ne pas avoir à affronter la colère de ses parents. Petit retour sur les faits. Ce mercredi-là, vers 19 heures, J.M.P. reçoit un coup de fil de J.M.B. Celui-ci lui explique que J.D.A.E, un ami de son petit copain, cherche à la rencontrer à son domicile. Sans se poser de questions, elle s'y rend et trouve effectivement le

fameux J.D.A.E, qui l'introduit directement dans sa chambre. Quelque temps après, il se met à la dévêtir. «*J'ai d'abord boudé un tout petit peu, avant de me laisser faire, parce qu'il était plus fort*», raconte la victime. Au terme de ces premiers ébats, alors qu'elle sort de la maison, la jeune fille constate, surprise, la présence de quatre autres garçons qui l'attendent. «*Ils ont commencé à me dire qu'ils ont vu ce que j'ai fait avec l'autre. Donc, pour ne rien dire à mon copain, il fallait que je leur cède aussi*», ra-

contera plus tard la gamine aux officiers de police judiciaire (OPJ). La chambre de M.M.E, cette fois, est le lieu choisi. C'est là-dedans que la jeune demoiselle va vivre un petit enfer, des minutes durant. J.M.B est le premier à passer à l'acte. Avant que les autres ne le rejoignent dans la chambre, un par un, chacun à son tour. Jusqu'à une heure tardive de la nuit. A telle enseigne que la fille, redoutant des représailles de la part de ses parents, décide finalement de ne pas rentrer et opte de terminer la nuit avec J.M.B.

Le lendemain, l'un des aînés de J.M.P est mis au courant de l'affaire. Il "cuisine" alors sa cadette qui finit par tout déballer. Il n'en faudra pas plus pour que la famille saisisse la police, afin qu'elle tire cette affaire au clair. Mais les autorités judiciaires, invoquant l'argument du consentement de la part de la "victime", âgée d'ailleurs de 15 ans au moment des faits, ont opté pour une liberté provisoire des cinq mis en cause. Ils comparaitront donc librement le jour de leur procès.

Coups et blessures volontaires à Ndjolé

Les trois "durs" de Ndjolé en prison



Prince Mavandji...



... Gerlain Ndiame...



... et Orphée Mamfoumbi rendront compte à la justice.

SCOM
Libreville/Gabon

LA nuit de samedi 1er au dimanche 2 octobre a particulièrement été mouvementée pour Gaël Donald Ndeme, agressé par trois jeunes compatriotes, à Ndjolé, chef-lieu du département de l'Abanga-Bigne. La victime s'en est sortie avec 21 jours d'Incapacité temporaire de

travail (ITT). Les présumés agresseurs, Prince Mavandji, Gerlain Ndiame et Orphée Mamfoumbi, tous trois Gabonais, ont été déférés devant le procureur de Lambaréné, le vendredi 7 octobre dernier, qui les a placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt. Cette nuit-là, Gaël Donald Ndeme se rend dans un troquet très fréquenté pour changer les idées. Un peu plus loin, prennent

place autour d'une table bien garnie Prince Mavandji, Gerlain Ndiame et Orphée Mamfoumbi. L'ambiance à l'intérieur gagne petit à petit de l'intensité. Et c'est le moment choisi par le trio pour troubler l'ambiance en faisant du vacarme. Une manière pour signifier à tous les clients présents que ce sont eux les maîtres des lieux. Cette manière de faire n'a pas l'heur de plaire à Gaël Donald

Ndeme qui intervient pour faire entendre raison au trio. Ce que ne va pas apprécier du tout le trio. Les trois hommes se lèvent et demandent des explications à l'homme qui se mêle de ce qui ne le regarde pas. S'en suit une violente altercation qui se poursuivra à l'extérieur du bar. Une fois dehors, Mavandji s'empare de débris de verre pour refaire le portrait à son vis-à-vis. Gaël Donald Ndeme s'en

sort avec deux blessures graves : une au cou et l'autre à l'avant-bras gauche qui ont nécessité son évacuation dans une structure hospitalière de Lambaréné. Entre-temps, les gendarmes de la brigade-centre de Ndjolé mettent d'abord la main sur un jeune homme, qui portait une montre volée par le trio. En remontant cette piste, les enquêteurs interpellent Gerlain Ndiame et Orphée Man-

foumbi. Quant à Prince Mavandji, il réussit à s'enfuir et à se réfugier chez ses parents à Libreville. Ces derniers, sous la pression des Officiers de police judiciaire (OPJ), remettent le fugitif aux enquêteurs, le mercredi 5 octobre dernier. Le 7 octobre, le trio des "durs" de Ndjolé est présenté devant le parquet de Lambaréné et incarcéré à la prison de la localité.

Trafic de documents administratifs au ministère des Transports

L'informaticien en cavale rattrapé

COE
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ mercredi matin par la brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ), Yaya Mohamed, informaticien indépendant gabonais de 36 ans, est accusé de complicité présumée dans une affaire de cachets apposés sur les cartes grises par le système de scanner, au ministère des Transports. Le mis en cause déclare aux gendarmes qu'il y a trois mois, alors qu'il se trouve dans son cybercafé, sis au marché de Nzeng-Ayong, un certain Wil-

liam, de nationalité béninoise, identifié comme démarcheur, et Cyr Ngoma Ella, agent à la direction générale des Transports, et actuellement sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, sont arrivés dans ses locaux avec 12 cartes grises et deux cachets, dont un visa de conformité, dans des disquettes. Ces derniers lui proposent de scanner ces tampons et de les coller sur les cartes grises, à raison de 500 francs l'unité. L'informaticien, un peu suspicieux, leur demande s'il n'y a pas un service approprié qui s'en occupe directement au ministère concerné, surtout que ces procédures ne néces-



Photo : COE

Yaya Mohamed attend d'être déféré devant le parquet de Libreville. Photo de droite : Quelques cachets scannés sur une carte.

sitent aucun paiement. A ces interrogations, William et Ngoma répondent en affirmant que ce service est actuel-



Photo : COE

lement non fonctionnel, du fait de sa sur-utilisation. Et d'ajouter qu'ils ont obtenu l'accord de leur administration en vue

de trouver des mesures palliatives pour traiter certains dossiers en souffrance. Après quoi, Yaya Mohamed accepte de faire le travail. Seulement voilà, lors de la signature desdits documents par la directrice générale des Transports terrestres, plusieurs irrégularités sont relevées. Notamment, que les cachets portés sur les documents présentés sont différents de ceux en sa possession. La BSPJ est alors saisie pour éclaircir le mystère. Dans leurs investigations, les gendarmes remontent jusqu'à Cyr Ngoma Ella qui, à son tour, dénonce Yaya Mohamed

comme un des complices présumés du trafic démantelé. Entre-temps, informé par William de ce que les flics sont aussi à ses trousses, l'informaticien se réfugie au Cameroun, en attendant que l'affaire se tasse. Mais c'était sans compter avec la détermination des gendarmes qui, telles des araignées, avaient déjà tissé leur toile. En effet, à son retour au Gabon il y a quelques semaines, et alors qu'il croyait l'affaire close, Yaya Mohamed est cueilli comme un fruit mûr. Après avoir reconnu les faits qui lui sont reprochés, il sera présenté devant le parquet de Libreville, la semaine prochaine.